



À retenir

Mouche de l'olive : le vol se poursuit et les conditions climatiques actuelles (températures inférieures à 28°C en fin de journée) sont favorables à son activité de ponte.

Les relevés de pièges du réseau corse sont consultables sur la carte "Gestolive" de l'Afidol :

<https://tracoliv.afidol.org/records/showRecordsMap/noBSV/bactro/2019/0/1000/0/0/0/0/0/0/0/0>

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Dans les zones de plaine (0-150 mètres) et d'après l'échelle BBCH, le stade principal 7 correspondant au **développement des fruits** et la phase de **durcissement du noyau** sont en cours
⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

• MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE (= DACUS OLEAE)

Biologie : les pluies de juillet ont favorisé l'émergence de mouches, ainsi les populations déjà actives ont augmenté et prolongent la pression parasitaire de ce 1^{er} vol.

Figure1 : Courbes des captures de mouche de l'olive dans la zone < 150 m d'altitude entre le 5 juillet et le 5 août 2019 (échelle de 14 mouches/piège/jour)



Source CA2B

Dans le graphique ci-dessus on constate que les conditions météorologiques orageuses de juillet ont provoqué une augmentation significative des captures de mouches. Le seuil de 5 mouches par piège et par jour a été nettement dépassé depuis mi-juillet avec pour corollaire des risques de piqûres et de développements larvaires accentués lorsque les températures étaient inférieures à 30°C. D'après la courbe de tendance (ligne noire sur le graphique) le vol s'est amplifié jusqu'au 29 juillet pour atteindre un pic de 12 mouches par piège. Après un court fléchissement on atteignait encore au 5 août une moyenne de près de 11 mouches par piège.

SOMMAIRE

Stade
phénologique
Mouche de l'olive
Œil de paon
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE et
rédactrice : Frédérique
CECCALDI, CA2B



Partenaires : exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Pierre ACQUAVIVA
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

Tableau1 : Synthèse climatique du mois de juillet 2019 (source MétéoFrance)

CLIMAT JUILLET 2019		ALISTRO	ANTISANTI	CALVI	CAP CORSE	OLETTA	SOLENZARA
Nbr jours très chauds ≥ 30°C	Décades						
	1	10	10	10	10	10	10
	2	2	2	6	2	5	4
	3	7	8	7	4	8	5
Précipitations en mm		29.9 (normales : 12.1)	25.6 (normales : 12.3)	19.2 (normales : 8.4)	82.9 (normales : 9.3)	47 (normales : 6.5)	38.8 (normales : 12.1)

Conditions climatiques de juillet 2019 d'après les données de MétéoFrance :

- Températures : globalement les maximales étaient proches des 30°C ou supérieures de 1 à 2 degrés durant la première et la dernière décade de juillet.
- Précipitations : averses orageuses généralisées le 15 juillet avec des cumuls compris entre 9 et 80mm puis le 27 juillet avec des hauteurs de précipitations comprises entre 10 et 50mm.

Observations : le nombre d'olives piquées a sensiblement augmenté au cours de la dernière décade de juillet. Les piqûres de la génération estivale de la mouche provoquent une ou plusieurs traces de piqûres nécrosées sur les olives vertes (photo1). Les dissections d'olives piquées n'ont toutefois pas permis de mettre en évidence les dépôts d'œufs et les développements larvaires. Les premiers trous de sortie d'adultes annonçant la deuxième génération n'ont toujours pas été signalés.

Évaluation du risque : les conditions climatiques actuelles sont favorables à la ponte, au développement larvaire et le risque de dégâts est **moyen à élevé** lorsque le seuil de nuisibilité des captures d'insectes est atteint avec des températures inférieures à 30°C.



Photo 1 (du 2/08/19) : Piqûres récentes de mouche

Seuils indicateurs du risque :

- **Insectes capturés** : + de 5 mouches par piège ou + d'1 mouche par piège et par jour pendant plusieurs jours consécutifs pour le piège alimentaire.
- **Dégâts observés** : le seuil généralement admis entre le 1^{er} et le 2^{ème} vol est de 3% d'olives piquées avec un développement larvaire avéré. Il devra être adapté à chaque exploitation et chaque année par l'oléiculteur qui doit évaluer le niveau de risque qu'il accepte et le rapport Bénéfices / Pertes lié à une intervention.

Gestion du risque : privilégier les produits de biocontrôle* et les méthodes alternatives de protection de l'olive, en combinant par exemple le recours à un système de "pièges à insectes" et l'emploi d'une barrière naturelle d'origine minérale.

*Ces produits sont composés de substances naturelles, téléchargez la [liste officielle](#) sur le site d'EcophytoPIC.

• **ŒIL DE PAON – FUSICLADIUM OLEAGINEUM (= SPILOCAEA OLEAGINUM)**

Biologie (l'été) : **au-delà de 25°C le développement de la maladie est ralenti** et l'humidité de l'air insuffisante pour que la maladie se propage. Les températures estivales freinent donc son évolution. Dans les vergers sensibles et insuffisamment protégés ayant été contaminés par les pluies printanières, de nouvelles tâches apparaîtront sur les feuilles dès cet automne.

Évaluation du risque : en été le risque de contamination est NUL. Il est toutefois possible d'effectuer un test avec un échantillon de feuilles trempé 30 minutes dans une solution d'hydroxyde de soude.

Seuils indicateur du risque avec le test à la soude : dans les vergers sensibles à la maladie, si le pourcentage de feuilles présentant des tâches typiques de la maladie est ≥ 5% après submersion, une intervention préventive est à programmer à la fin de l'été, juste avant les pluies d'automne.

Gestion du risque : il est conseillé de mettre en œuvre des mesures prophylactiques.



Photo 2 : Apparition des tâches caractéristiques du champignon après 30mn d'immersion dans un bain de soude

Parmi les principaux moyens culturaux préventifs on citera de :

- éviter de planter dans les bas fonds humides, maintenir un bon écartement entre les arbres ;
- employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie ;
- aérer les arbres par une taille adéquate ;
- améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : un excès d'azote et une carence en potassium favorisent les infections de *Fusicladium oleagineum*.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 7 août	Jeudi 8 août	Vendredi 9 août	Samedi 10 août	Dimanche 11 août	Lundi 12 août	Mardi 13 août	Mercredi 14 août
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Nuageux en début de jour	Journée ensoleillée		Temps largement ensoleillé		Pas de changement ; hausse des températures		Beau temps sec et ensoleillé ;

Pour la période du samedi 10 au mardi 13 août, l'indice de confiance de la prévision est de 4/5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE :** ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour. Consulter la [Liste](#)

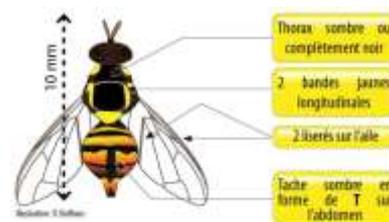
Bractocera dorsalis

Bractocera dorsalis est une mouche des fruits tropicale, appelée communément «mouche orientale des fruits» qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'avocat, la mangue et la papaye mais l'espèce s'en prend aussi au citron, goyave, banane, nêfle du Japon, tomate, cerise de Cayenne, fruit de la passion, kaki, ananas, pêche, poire, abricot, figue et café. **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.

Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.



En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concerné.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

A ce jour, outre la France et l'Italie, l'Espagne continentale, les Baléares, et le Portugal ont également déclaré des foyers. Toutes les sous-espèces de *Xylella fastidiosa*, *multiplex*, *pauca* et *fastidiosa* sont concernées. En Corse, seule la sous-espèce *X. f. multiplex* a été identifiée.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.